

COMPTE RENDU

Le vingt-neuf septembre deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 21/09/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 11 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : Bernadette Augereau qui a donné procuration à Brigitte Nicolas ; Daniel Bouillis qui a donné procuration à Yves Ruellan, Laurent Mauftras, qui a donné procuration à Patricia Caret, Michel Bourais. Excusés

Secrétaire : Mme Brigitte Nicolas .

Ordre du jour : - Camping municipal : projet d'aménagement pour l'accueil des camping-cars en dehors de la saison estivale ; dates d'ouverture ; création d'un tarif aire camping-cars ; création emplois régisseurs ;
- Location terres agricoles : Remise en location ; Avis de la Safer ; Urbanisme : Droit de Préemption Urbain ; Réseau incendie : Convention avec le syndicat des eaux de beaufort pour le contrôle des bornes incendie ;
- Voirie – Effacement des réseaux passage des verdières : nouvelle étude ; divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 15/06/2016 et signent le registre des délibérations.

N° 34-2016 : CAMPING MUNICIPAL – ACCUEIL DES CAMPING-CARS EN DEHORS DE LA SAISON ESTIVALE :

Le Maire expose le projet d'accueil des camping-cars sur la partie haute, côté « ouest », du terrain de camping pendant la période du 15 septembre au 15 juin (sauf les jours de coefficients de marée égaux ou supérieurs à 90). Ce projet est motivé par la nécessité de mieux valoriser la fréquentation touristique de la commune et d'apporter une capacité de stationnement adaptée au nombre croissant de camping-cars dans la baie du Mt St Michel. L'insuffisance de places de stationnement sur l'aire de camping-cars du belvédère (10 places) pendant cette période et la multiplication des camping-cars sur les parkings justifient à elles seules l'ouverture d'un nouvel espace de stationnement pour les camping-cars .

Sur le plan technique l'accueil de camping-cars ne nécessite pas de gros aménagements. Toutefois il est important de faire évoluer les véhicules sur un sol stabilisé pour éviter tout risque d'enlèvement. C'est pourquoi seule une partie du terrain sera dédiée au stationnement dans la zone de la partie haute où le sol est le plus résistant .

Les sanitaires du camping seront fermés ainsi que les bornes à eau . La borne de service serait en accès libre et les bornes électriques pourraient être alimentées . L'accès au terrain sera libre .

Les redevances seraient collectées par un ou des régisseurs le matin et le soir , employés par la commune.

Les tarifs pourraient osciller entre 6 et 10€ en fonction des services offerts (borne de service gratuite, électricité). De plus l'aire d'accueil du belvédère , actuellement gratuite, pourrait être assujettie à une redevance .

Après délibération, le conseil municipal,

- Décide d'ouvrir le terrain de camping municipal pour l'accueil des camping-cars en dehors de la saison estivale ;
- Fixe le montant des redevances à :
 - 8 € par véhicule (présent entre 12h et 12h n+1) sur le terrain de camping avec fourniture d'électricité ;
 - 6€ € par véhicule (présent entre 12h et 12h n+1) sur l'aire de camping-car du belvédère ;
- Décide de créer deux postes de gardiens vacataires chargés de l'encaissement des redevances le matin rémunérés à l'indice brut 340 (1^{er} échelon échelle 3) ;
- Donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 35-2016-LOCATION TERRES AGRICOLES :

Le maire informe que suite au départ en retraite de Mr Patrick Douet trois parcelles de terre ont été soumises à l'appel à candidatures lancé par la Safer le mois dernier . Mr Choplin de la SAFER a tenu plusieurs permanences en mairie et a reçu de nombreux demandeurs . La Safer communiquera à la commune ses propositions d'attribution le mois prochain .

Après délibération, le conseil municipal, :

- Approuve l'appel à candidature de la Safer ;
- donne pouvoir au maire pour la désignation du ou des locataire selon les propositions de la Safer, et la signature des actes et pièces nécessaires (baux) .

N° 36-2016- DROIT DE PREEMPTION URBAIN - :

Le maire informe le conseil municipal de ses arrêtés de levée du droit de préemption de la commune sur les parcelles suivantes :

- D 274 au 5 rue de la bisquine vendue par les Cts Peigné
- A 73 et 74 au 62 rue du bord de mer vendues par les Cts Jahier
- A 125 au 20 rue du centre vendue par les Cts Cosquer ;
- A 84 et 90 au 59 rue du bord de mer vendues par les Cts Le Bassard ;
- D 283 au 9 rue des pescheries vendue par les Cts Ragot ;
- A 964 au 6 bis passage des verdières vendue par les Cts Couellan ;
- A 518-519-923 au 46 rue du bord de mer vendues par les Cts Foulon ;
- B 122-123 au 15 rue du cheminot vendues par les Cts Laurenti ;
- B 20-345 au 34 rue de l'île verte vendue par les Cts Letanoux .

N° 37-2016-RESEAU INCENDIE – Convention avec le SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT :

La commune est propriétaire de 24 bornes incendie disséminées dans l'agglomération. Le contrôle et l'entretien de ces bornes sont assurés par la Société Véolia pour le prix de 55€ par hydrant. Le syndicat des Eaux de Beaufort souligne l'obligation de la présence du délégataire du syndicat responsable de la gestion du réseau d'eau potable lors du contrôle des bornes incendie. En contrepartie il propose d'apporter une aide financière de 55€ par borne contrôlée dans la limite du tiers des hydrants plus un, soit pour St Benoît une aide financière de 495€ (24 x 1/3 + 1 x 55€) .

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte les termes de la convention ;
- Donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 38-2016- TRAVAUX DE VOIRIE – EFFACEMENT DES RESEAUX PASSAGE DES VERDIERES :

Le projet d'effacement des réseaux et d'aménagement des rues des verdières et de la grève comprenait aussi l'effacement des réseaux dans le passage des verdières. Toutefois en raison des désaccords de certains riverains ces travaux d'effacement dans le passage des verdières et dans une partie de la rue de la grève n'ont pas pu être réalisés.

Après une nouvelle consultation des riverains il semblerait que la situation puisse se débloquer . Aussi le maire propose-t-il de lancer une nouvelle étude d'effacement des réseaux dans cette rue .

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés (un vote contre)

- Demande au Syndicat d'énergie d'Ille et vilaine d'étudier à nouveau la réalisation de l'effacement des réseaux du passage des verdières .
- Donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N°39-2016 –SUBVENTION COMMUNALE A l'Association de Défense Bénédictine :

Le PPRSM a été adopté le 25/08/2016 par le Préfet d'Ille-et-vilaine dans les mêmes termes que ceux du dossier soumis à l'enquête publique . L'Association de défense pour la sauvegarde des intérêts économiques , sociaux et environnementaux de St Benoit (ADB) envisage de lancer une étude juridique sur cette décision préfectorale du 25/08/2016 qui impacte lourdement le territoire communal. L'association sollicite l'aide financière et l'appui de la commune pour mener à bien son objectif.

Le maire donne lecture du courrier du 23/09/2016 de cette association.

Après délibération, le conseil municipal,

- Vote une subvention exceptionnelle de 1500.00€ au profit de l'A.D.B ;
- Décide de mettre la salle polyvalente à disposition gratuite pour la réunion du 30/09/2016 ;
- Annule la décision du 02/03/2016 attribuant une subvention de 1 500€ à l'ADEPT .

Divers :

Ecole -Stationnement rue du bas champ : Une limitation à 10 minutes a été appliquée sur le parking devant l'école et le stationnement sur le parking arrière est réservé à l'école, à la bibliothèque et à la maison des loisirs . Des avertissements ont été délivrés .

PPRSM : Le PPRSM étant adopté, une réunion s'est tenue le 28/9/2016 en présence de Mr Mirmand, préfet, Mr Chenut, président du département, Mr Plaisant, Sous-Préfet, Mr Renoult, Président d'SMA, Mr Rapinel, Président de la communauté de communes de Dol et Mr Thébault , président de la communauté de communes de Pleine-Fougères. Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé .Ce plan se déroulera en deux phases : la première concernant les études , d'une durée d'environ 18 mois , et la seconde concernant les travaux .Ce plan sera financé à environ 50% par l'Etat (fonds Barnier) .Le portage du Papi sera assuré par les communautés de St Malo , Dol-Pleine-fougères à travers leur compétence GEMAPI . La communauté d'agglomération de St Malo sera le chef de file et assurera la maîtrise d'ouvrage des études et travaux .

Communauté d'Agglomération et transferts de compétences : Le maire fait le point sur l'avancement des dossiers de transferts de compétences : la participation au SDIS qui permet de majorer le CIF de SMA de 4% et d'augmenter sa DGF de 500 000€, le Tourisme qui se traduirait par le maintien d'un Office de Tourisme intercommunal et le maintien ou la création de Bureaux d'Intérêt Touristique secondaires. Dans le cadre du groupement du marais blanc la création du bureau information touristique a été demandée à la communauté d'agglomération,La GEMAPI qui sera financée par une taxe perçue sur les ménages (TH et FNB) et les entreprises (CFE) à partir de janvier 2017, se cumulant avec la taxe des digues et marais ; les zones d'activités économiques (zone des dis à St Benoît) dont les voiries et réseaux deviendront communautaires .

Le maire,